



PREFET DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION
DE LA LOIRE AVAL DANS L'AGGLOMERATION
NANTAISE

Communes de BOUGUENAI, COUERON, INDRE,
LA MONTAGNE, LE PELLERIN, NANTES, REZE,
SAINT-HERBLAIN, SAINT-JEAN-DE-BOISEAU et SAINT-
SEBASTIEN-SUR-LOIRE

Zonage réglementaire

Le Pellerin (secteur amont)

LEGENDE

- | | |
|---|---|
| R : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort | B : secteur urbain affecté par un aléa fort |
| R1 : champ d'expansion des crues affecté par un aléa fort et situé dans un secteur de requalification urbaine | B1, B2 : secteurs urbains affectés par un aléa fort inclus dans une zone de requalification urbaine.
B1 : Reze Pirmil les Isles (RUI)
B2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC) |
| r : champ d'expansion des crues affecté par un aléa moyen ou faible | b : secteur urbain affecté par un aléa moyen ou faible |
| Zp : secteur spécifique d'activités portuaires en lien avec le fleuve | be : secteur urbain dense affecté par un aléa moyen ou faible |
| NIV : secteur non inondable vulnérable | b1, b2 : secteurs urbains affectés par un aléa moyen ou faible inclus dans une zone de requalification urbaine.
b1 : Reze Pirmil les Isles (RUI)
b2 : Nantes Bas Chantenay (RUBC) |
| RUI : zone de requalification urbaine de Reze / Pirmil - Les Isles | Limite communale |
| RUBC : zone de requalification urbaine de Nantes/ Bas Chantenay | 5,60 Cote NGF de la crue de référence du PPRI
5,61 Limite continue : cote tous les 5 cm
Ligne discontinue : cote tous les 1 cm |

Echelle : 1/5000

2014

SAINT JEAN DE BOISEAU

0.2 km (1/5000 éme)